

2026-004



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°004

Convocation envoyée,
affichée le : 09/01/2026

**Objet : PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LA
QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE (RPQS) DE
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
CAUSSES A L'AUBRAC 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le :** 16/01/2026

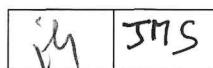
Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion du Service de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Communauté de Communes de Causses à l'Aubrac, est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 pour l'ensemble des communes qui composent son territoire.

Après sa présentation en conseil communautaire le 25 novembre 2025, ce rapport a été transmis à chacun des Maires des communes membres de la Communauté de Communes de Causses à l'Aubrac pour être présenté aux conseils municipaux.



2026-004

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3 ;

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

Vu le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Causses à l'Aubrac du 25 novembre 2025 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de la Communauté de Communes de Causses à l'Aubrac tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Jean-Marc SAHUQUET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture